



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MERES

LAISSEZ LES VIVRE- SOS FUTURES MERES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (J.O. du 21 janvier 1971)

B.P. 111-10 75463 PARIS CEDEX 10

0 800 868 838 (numéro vert)

beatricevouters@aol.com - 06 52 20 59 33

N° 199

Paris, le 28 mai 2024

Chers amis du respect de la Vie,

L'avortement a été constitutionnalisé, la moitié de Paris à nouveau qrcodisé et maintenant l'O.M.S menace d'un nouveau traité. Celui-ci lui donnerait cette fois les pleins pouvoirs pour décréter l'état de pandémie ou l'état d'urgence mondial y correspondant sans aucun recours pour les états. L'O.M.S pourrait par exemple interdire toute naissance en raison d'une pandémie. Qui se souvient du film de la fin des années 70 (qui fut certes un vrai navet) « Naissance interdite sous peine de mort » ? Ce traité constituerait une épée de Damoclès permanente pour les libertés.

Dans le même temps, le gouvernement et le Parlement veulent légaliser l'euthanasie en dépit des réserves de beaucoup de soignants qui évoquent le franchissement d'une ligne rouge. « Soulager mais pas tuer » affirment-ils. Sauf que Catherine Vautrin ,elle-même, l'avoue les nouveaux centres de soins palliatifs eux- mêmes appliqueront la nouvelle loi. Déjà contraints à utiliser le rivotril durant la période covid, les soignants se voient à nouveau agressés. Ils se sentent trahis.

Madame Pierre Vouters

Présidente

Madame Alix Gobry,

Vice-Présidente

Impact économique de l'euthanasie

Au risque de radoter, je ne me lasse pas de répéter ces phrases de Jean Rostand que je trouve si belles. L'écrivain, qui pourtant était agnostique, écrivait en 1970, dans Le Courrier d'un biologiste, ces lignes qui méritent d'être intégralement rappelées : « Je pense qu'il n'est aucune vie, si dégradée, si détériorée, si appauvrie soit-elle, qui ne mérite le respect et ne vaille qu'on la défende avec zèle. J'ai la faiblesse de penser que c'est l'honneur d'une société que d'assumer, que de vouloir ce luxe pesant que



représente pour elle la charge des incurables, des inutiles, des incapables, et je mesurerais presque son degré de civilisation à la quantité de peine et de vigilance qu'elle s'impose par pur respect de la vie ».

Comment quantifier l'économie phénoménale que la société escompte d'une généralisation puis d'une banalisation de l'euthanasie ? Économie de soins médicaux, de retraites. Attali n'écrivait-il pas dès 1981 cette phrase restée célèbre : « A partir de 65 ans, l'homme coûte plus qu'il ne rapporte, l'euthanasie sera la solution des gouvernements futurs ». Quant à Christine Lagarde, elle déclarait : « Jamais il n'y a eu autant de personnes âgées, c'est un poids pour l'économie il faut faire quelque chose ».

Dénonçant courageusement l'euthanasie, il y a 11 ans, Jean-Claude Martinez écrivait dans « L'euthanasie, stade suprême du capitalisme » : « l'euthanasie va devenir un volant de manœuvre budgétaire pour piloter les déficits sociaux. »

Jean-Claude Martinez écrit ici un vibrant hymne à la vie, cette vie qu'il veut défendre avec acharnement contre toutes les soumissions à l'idéologie de la mort. Pour lui, la loi Léonetti a constitué une terrible capitulation devant les forces de la mort, quand les pleins pouvoirs leur ont été donnés, tous partis confondus. Et il ne cherche pas à savoir si cette loi n'aurait pas constitué un bouclier contre ces dernières car c'est bien au large des frontières législatives qu'il entend porter l'épée contre la « grande faucheuse ». Son appel est sans réserve aucune, contre toutes les formes d'euthanasie actives, passives, de « laissez mourir », d'injections létales, de sédations quelles qu'elles soient, palliatives, définitives ou profondes. Réécrire l'histoire en bousculant des « vérités d'évidence » ainsi qu'il les qualifie (page 9), c'est prouver que tout pourrait en aller autrement en ce qui concerne la pratique de l'euthanasie. Jean-Claude Martinez croit à la toute puissance des médicaments, à l'utilité des appareils à examens, en revanche moins aux médecins qu'il suspecte toujours d'être complices du rationnement des soins. Complices d'un rationnement qui obéit à l'impitoyable loi du marché, renforcée par l'hégémonie de la technocratie bruxelloise. Comme il l'écrit page 106 : « c'est ce silence qui doit être levé, sur l'environnement économique et budgétaire de l'euthanasie dans la France de 2013 aux 190 milliards d'euros de dépenses maladie, aux 218 milliards de dépenses vieillesse et aux 1 000 milliards de dépenses publiques qui s'ajoutent aux 2000 milliards d'endettement public dont 161 milliards de dette sociale ». On frissonne ainsi de terreur en constatant de troublantes similitudes entre les impératifs de réductions de déficit budgétaires programmées méthodiquement chaque année et les économies qu'une légalisation de l'euthanasie seraient susceptibles de générer tant sur l'assurance maladie que sur l'assurance vieillesse. 11 à 17 milliards d'euros d'économies, c'est ce que la législation sur l'euthanasie permettrait d'effectuer et c'est exactement la réduction de déficit imposée par le pacte de stabilité budgétaire européen ratifié par la France en 2013. Sinistre coïncidence, remarque l'auteur (page 138) ! A cet égard, cette dernière apparaîtrait bien comme une variable d'ajustement de l'économie, « un outil essentiel de gouvernement pour les sociétés futures » tel que le préconisait Jacques Attali dès 1981 (Cité par Jacques Salomon dans L'avenir de la vie). Par ailleurs, un politicien australien du nom de Peter Nitschke suggérait dans le courrier de Canberra Times de favoriser l'euthanasie volontaire pour les personnes âgées, permettant ainsi des gains substantiels pour l'assurance maladie australienne. Le 22 janvier 2013, Taro Aso proposait que ses compatriotes pourraient avoir la bonne idée de mourir vite, se

montrant ainsi en quelque sorte de bons kamikazes pour sauver leurs finances publiques. Telle est l'idéologie du Meilleur des Mondes qui pourrait être inculquée très tôt aux jeunes enfants. Onze ans plus tard, l'ouvrage n'a pas pris une ride.

Bien au contraire, on a assisté à la crise sanitaire du covid qui a vu l'obligation d'utiliser le rivotril à l'encontre des personnes âgées atteintes ou susceptibles d'être atteintes du virus. Et surtout l'agenda Davos 2030 se rapproche.

On retombe bien là dans une sorte d'eugénisme.

Ainsi, quand Jean-Claude Martinez évoquait en 2013 une possibilité de réduction des coûts budgétaires de 11 à 17 millions d'économies par an, on peut facilement extrapoler et estimer l'économie annuelle susceptible d'être réalisée en 2024 à environ 30 millions d'euros.

Projet de loi fin de vie

Casser l'interdit de tuer, en fait transgresser l'interdit, c'est cela que veulent faire passer les militants de l'euthanasie à tout prix. De toute façon, l'euthanasie, s'ils en veulent vraiment, ils peuvent l'avoir en Belgique, s'ils y tiennent, comme en témoigne l'histoire d'Anne Bert : mais, ce qu'ils attendent, c'est la pratiquer chez eux. Ils ont souvent de grosses fortunes et veulent que le peuple « en profite ». Peut-on ainsi parler d'une sorte d'eugénisme social ? Quand Line Renaud demande une loi sur l'euthanasie, elle répond toute fière du haut de ses 96 ans : « mais moi je me porte très bien ». On retombe là dans une sorte d'eugénisme : l'euthanasie, c'est pour les autres. Comme le fait remarquer le professeur Emmanuel Hirsch : « les plus vulnérables seront les plus menacés ». De même, l'ancien vice-président du Conseil d'Etat Jean-Marc Sauvé qui, en son temps, n'avait pas trouvé opportun d'épargner Vincent Lambert malgré les supplications de sa mère, évoque « une rupture anthropologique ». « Donner une dose létale, dit-il, n'est pas soigner » et il continue ainsi : « il n'y a ni bienveillance ni solidarité car ce sont des bien-portants qui s'expriment et il n'y a pas de véritables garde-fous ».

La Conférence des évêques a également émis ses réserves. Pour Monseigneur Jordy, évêque de Tours, « la digue de l'interdit de tuer serait rompue » car la société doit accompagner la vie jusqu'à la mort et non faciliter cette dernière ».

Les soignants également sont très réservés sur le texte.

Les sondages restent très largement favorables. Mais, pour la plupart, ils sont biaisés : on propose une alternative entre grande souffrance et mort douce.

1869 amendements ont été déposés à la Commission et pour la plupart rejetés. Ce 16 mai 2024, la Commission des lois de l'Assemblée a adopté le texte que cette dernière discutera à partir du 27 mai. Il semble que le texte ait même plutôt été aggravé car, non seulement la notion de pronostic vital à moyen terme a été conservée, mais également la condition de maladies neurodégénératives incurables a été rajoutée ce qui paraît encore plus inquiétant.

Et, surcroît de confusion ou de duplicité, Catherine Vautrin, ministre des solidarités, vient seulement maintenant de révéler que les nouveaux centres de soins palliatifs

pratiqueront aussi les euthanasies. Le député Christophe Bentz s'insurge : « s'agira-t-il vraiment de soins palliatifs ? L'impact économique aura vite triomphé ».

Chevalier de La Légion d'Honneur et ancien eurodéputé, Jeanne Hutin annonce qu'elle rendrait sa Légion d'Honneur si le texte était adopté.

Pour tenter de se faire entendre des parlementaires, Alliance Vita organise un rassemblement à 18h30 le lundi 27 mai à proximité de l'Assemblée Nationale.

Pourquoi l'appartenance à l'U.E. est-elle incompatible avec le respect de la Vie ?

Sur ce sujet, il semble qu'il ne soit pas, à première vue, facile de se positionner nettement car, malgré les puissants lobbies étatsuniens dont l'objectif était clairement d'affaiblir le continent européen, il y a eu, jusqu'au milieu des années 1980, des partis chrétiens d'Allemagne et d'Italie qui, largement représentés au Parlement, étaient favorables tant au respect de la Vie qu'à la politique familiale. Il est même connu qu'ils n'avaient pas soutenu de gaîté de cœur l'élection de Simone Veil à la présidence du Parlement en 1979.

Mais, au fur et à mesure que les années passent, les majorités changent et la Commission non élue concentre de plus en plus de pouvoirs. Déjà privés de politique monétaire depuis la mise en circulation de l'euro, les Etats sont de plus en plus pressurisés : tant le financement de la guerre en Ukraine que la marche forcée vers le nouvel ordre économique mondial écrasent les familles. Pour le respect de la Vie, rien de positif à l'horizon. Au contraire, si les pays n'acceptent pas l'avortement, ils sont victimes de chantage.

Le 11 avril 2024, les eurodéputés ont voté une résolution prévoyant l'insertion du droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'U.E.. Ce vote a été obtenu grâce au vote positif de 366 députés, 163 contre et 39 abstentions. Il n'est certes pas contraignant mais on sait la force des pressions et le système de chantage aux subventions pour « non-respect de l'état de droit ». A titre d'exemple, la Pologne, dès le lendemain des élections actant la défaite du P.I.S. (parti conservateur) s'est vue immédiatement débloquer un retard de subventions.

On voit également l'exemple de la co-principauté d'Andorre qui va octroyer le remboursement de l'avortement par la Sécurité Sociale andorrane pour les actes perpétrés à l'extérieur du pays et cela au moyen d'un accord négocié avec l'U.E.

Impossibilité de restaurer une vraie politique familiale en raison de l'austérité budgétaire imposée

Les 10 milliards d'euros d'économies puis bientôt les 20 milliards exigés par le Ministre de l'Économie vont contribuer à détruire encore un peu plus la visibilité déjà bien réduite que les familles ont de leur avenir.

Pour l'instant, l'appartenance à l'Union Européenne coûte au minimum 13 milliards d'euros et, bien évidemment, dès que de nouveaux pays candidats auront intégré l'U.E., la facture en sera plus élevée.

Cyniquement dégradée par un président sans enfant, la politique familiale est ravalée au rang de politique sociale avec, entre autres, les carences suivantes :

- suppression de l'aide à la naissance, seule une aide sous condition de ressources est versée aux 2 mois de l'enfant.
- quotient familial sans cesse baissé.
- fin de l'universalité des allocations familiales.
- impossibilité de mise en place du chèque éducation.

On pourrait énumérer sans fin la liste des faiblesses françaises dans le domaine de la famille. Certes, il n'y a pour l'instant guère de volonté gouvernementale de s'orienter vers une politique familiale mais, même si c'était le cas, le respect de l'austérité budgétaire l'interdirait.

La réforme des retraites et la drastique réforme de l'assurance chômage ne risquent-elles pas d'être un coup de grâce pour les familles?

Face à la quasi-privatisation de l'assurance chômage et des retraites, les familles sont lourdement pénalisées. Ces dernières ont besoin d'une assurance retraite par répartition et non par capitalisation.

On le voit bien, d'ailleurs, car cette réforme de l'assurance retraite a été imposée par l'Union Européenne pour récupérer l'argent du prêt covid.

Et, en réalité, derrière, ce sont les fonds de pension américains Blackrock et Vanguard qui en profitent réellement.

On peut donc prendre la mesure de l'intérêt qu'ont les familles à en finir avec cet asservissement permanent.

De même pourquoi la France, pays producteur d'électricité, paye-t-elle son électricité trois fois plus cher qu'elle ne la produit ? Il faudrait que la France puisse sortir du marché européen de l'énergie pour pouvoir payer son électricité au prix où elle la produit.

Éternelles mineures

Les économies générées par le nouveau congé de destruction parental sont-elles si élevées que le gouvernement l'escompte secrètement ?

Le Président a annoncé la création d'un congé naissance mieux rémunéré que l'actuel congé parental d'éducation mais ne pouvant pas excéder 6 mois, au prétexte que l'actuel dispositif éloigne les femmes du marché du travail et qu'il va ainsi relancer la natalité. L'hypocrisie est totale : relancer la natalité en obligeant les femmes à retravailler dès les 6 mois du bébé ? On croit rêver, mais non, ce n'est pas un cauchemar, c'est bien ce qui a été dit. Ce faisant, il a mécontenté tout le monde car tant la gauche que les Verts hurlent à l'instrumentalisation du ventre des femmes car le Président a évoqué le « fléau de l'infertilité ». S'agirait-il d'une maladresse ou d'une provocation volontaire ? Leur avortement sanctuarisé ne leur suffirait-il pas ? Jusqu'en 1944, les femmes françaises

étaient privées du droit de vote car considérées par les hommes politiques de la III^{ème} République comme trop conservatrices. En 2024, peut-on rêver une minute et imaginer que chaque maman d'un enfant de 6 mois puisse être considérée comme une majeure à laquelle on puisse poser la question : « Voulez-vous que 1800 euros soient utilisés chaque mois pour que d'autres que vous élèvent votre bébé » ? Et oui, 1800 euros, c'est bien le coût mensuel d'une place d'un bébé en crèche. Bien sûr, il faut additionner TOUTES les sources de financements étatiques (C.A.F et dégrèvements d'impôts), départementaux, municipaux, patronaux et aussi parentaux. Les sources de financements sont tellement (volontairement ?) enchevêtrées qu'il est difficile de s'y retrouver. Si l'objectif du gouvernement était vraiment de promouvoir la natalité, il parlerait de famille. Or, ce mot n'a pas été prononcé. Rien n'est prévu de toute façon pour aider au-delà du premier enfant. Si on se rapporte aux décennies précédentes, on voit que la génération qui a pu bénéficier de l'Allocation Parentale, soit 2 500 francs par mois à partir du troisième enfant dès 1988 et à partir du deuxième dès 1994, a pu être plus sereine. Alors, oui, on peut hurler contre ce congé, dire qu'il constitue « une trappe à inactivité », grande expression des années 2000, ou qu'il « éloigne durablement les femmes du marché du travail » (expression du Président Macron), mais pourquoi les mères seraient-elles des éternelles mineures ?

Entretien

Jean Frédéric Poisson, Président du Parti Via, vous avez choisi l'alliance avec les Patriotes de Florian Philippot tant pour votre refus de l'escalade guerrière en Ukraine que pour conserver une indépendance budgétaire seule capable de garder une politique sociale française et donc une meilleure politique d'aide aux familles. C'est pour cela que vous co-présidez la liste « Frexit - Europe ça suffit » pour les élections européennes du 9 juin prochain.

#LEuropeCaSuffit

L'EUROPE ÇA SUFFIT!

Le 9 JUIN, VOTONS POUR LA FRANCE

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 21 MAI 19H

Jean-Frédéric POISSON

à BEAUNE (21)

Hôtel Kyriad

74, route de Pommard, Beaune (21200)

avec le soutien de :

GENERATION FREXIT LES PATRIOTES VIA LA VOIE DE DROIT

Craignez-vous qu'une constitutionnalisation européenne de l'avortement puisse figer encore davantage la position française ?

La chape de plomb européenne figerait probablement, de fait, la situation française, rendant un retour en arrière encore plus difficile. Je ne crois pas qu'une intégration de l'avortement dans les traités européens soit à l'ordre du jour, ni qu'elle soit seulement possible. Une telle inscription nécessiterait une modification des textes fondateurs de l'Union, et donc une position unanime des pays membres. Pour le moment, cette unanimité ne peut être acquise, du fait de l'opposition quasi-certaine de plusieurs pays (en particulier les pays d'Europe centrale). Malheureusement, les dirigeants de l'Union européenne envisagent de remplacer la règle de l'unanimité par la règle de la majorité simple. Ce changement n'est pas pour demain, mais étant accompli, il permettrait à l'Union d'inscrire l'avortement dans un de ses textes fondamentaux.

Une fois élus au Parlement européen, nous nous opposerons de toute notre énergie à ces deux projets : la suppression de la règle de l'unanimité, et l'introduction de l'IVG dans les textes fondamentaux. Quoi qu'il en soit, la meilleure manière d'éviter ces deux inconvénients et leurs conséquences consiste purement et simplement à quitter cet ensemble européen devenu fou, pour fonder un autre système de relations avec nos voisins.

Les impératifs budgétaires européens bloquent totalement la politique sociale, il en serait de même s'il y avait volonté de rétablir la moindre mesure de politique familiale. Qu'en pensez-vous ?

Si la politique familiale est en recul, c'est davantage faute de volonté politique que faute de moyens. Les impératifs budgétaires que vous mentionnez sont présentés comme un motif d'excuse par le Gouvernement, qui déclare vouloir trouver par ailleurs 60 milliards d'euros pour financer la poursuite de l'inutile guerre en Ukraine. Sans compter d'innombrables autres dépenses qui gagneraient à être réorientées. Le gouvernement de Macron n'a de cesse de raboter les libertés individuelles et collectives, et par conséquent la liberté de manœuvre des familles. Il pourrait faire autrement.

Déjà perdantes de toutes les réformes précédentes de retraite déjà imposées par l'U.E, le risque d'instauration d'un système de capitalisation encore plus marqué ne risque-t-il pas de pénaliser lourdement les familles ?

Il est peu probable que la France installe un système de retraite par capitalisation exclusif – rappelons en effet que la capitalisation est accessible à chacun librement. La question posée au peuple français à chaque projet de réforme des retraites nous conduit à devoir trouver un équilibre entre responsabilité et solidarité : une part de capitalisation, et une forte majorité de répartition. Mais il y a d'autres enjeux d'une prochaine réforme des retraites : c'est la prise en compte de l'activité éducative des mères de famille, et la reconnaissance de ces activités comme un travail ouvrant droit à retraite. Ce serait une « vraie » réforme familiale.



*Veuillez remplir le cadre
si nouvelle adresse ou nouvel adhérent*

COTISATION :

de membre actif (25 €) €

de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) €

de membre d'honneur (150 €) €

de membre bienfaiteur (500 €) €

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €) €

Don dédié à SOS FUTURES MÈRES €

Don dédié à SOS FAMILLES €

Don de soutien (montant libre) €

TOTAL €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement par chèque ou virement bancaire (voir RIB au dos)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

BP 111 - 75463 PARIS CEDEX 10 - Tél : 01 42 85 14 70

Le marché commun de l'électricité et les multiples accords de libre-échange de produits agricoles vont considérablement affaiblir le pouvoir d'achat des familles. Qu'en pensez-vous ?

Cet affaiblissement s'est déjà largement produit. L'endettement public auquel E. Macron recourt comme un toxicomane « addict » à sa substance préférée, ainsi que la politique économique faiblarde du gouvernement provoquent structurellement la fragilisation économique des familles.

En restant dans le giron de l'Union européenne, nous nous maintenons sous l'influence de traités et d'accords qui nuisent à notre souveraineté énergétique et alimentaire, et réduisent les marges de manœuvre économiques des foyers. Les Français l'ont désormais majoritairement compris. Là encore nous pourrions choisir d'autres voies : celle de traités commerciaux plus exigeants et plus protecteurs de nos intérêts nationaux en ce qui concerne l'agriculture, ou celle d'une indépendance par rapport à la pseudo-politique européenne de l'énergie.

Enfin, en ce qui concerne l'alimentation, s'y trouve en plus des aspects économiques un enjeu lié à la qualité des aliments. De nombreux acteurs de « l'écologie » ont annoncé – et fait voter par le Parlement européen – des dispositions visant à terme à remplacer la viande par des larves et des insectes ! Nous avons dans ce domaine une authentique bataille culturelle à conduire, afin de préserver le mode de vie alimentaire que nous avons mis des siècles à construire : c'est, bien plus qu'une question de simple économie ou de souveraineté, un enjeu culture et de sagesse. Les latins utilisaient quasiment le même mot pour dire la sagesse (« *sapientia* ») et le verbe goûter (« *sapere* ») : ce n'est sans doute pas par hasard.

Les mamans et les familles sont de plus démunies face à la crise économique. Les aides financières que le gouvernement leur octroie sont de plus en plus dérisoires. Aidez nous



LAISSEZ-LES-VIVRE
S.O.S.
FUTURES MÈRES

ACCUEIL ET ÉCOUTE

0 800 868 838

NUMÉRO VERT (appel gratuit depuis un poste fixe)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Titulaire du compte : LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MERES

Domiciliation : CIC Marly le Roi

IBAN : FR76 3006 6102 4000 0202 4290 106

BIC : CMCIFRPP

Au recto : votre cotisation

Ne plus effectuer de virement sur le compte de la banque postale qui est désormais fermé.